



*Communiqué de presse
Paris, le 15 janvier 2020*

Déploiement du service national universel : tous les départements franciliens seront mobilisés en 2020 !

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a présidé ce jour le premier comité de pilotage sur le déploiement du service national universel en Île-de-France en présence de Gilles Pécout, recteur de la région académique d'Île-de-France et de Patrice Latron, conseiller du gouvernement chargé du déploiement du service national universel. A partir de l'année 2020, tous les départements d'Île-de-France seront engagés dans le déploiement de ce dispositif expérimenté depuis 2019. Lors de ce comité, une première liste de 8 structures a été arrêtée. Elles accueilleront les 2 400 jeunes de 16 à 17 ans qui viendront, depuis d'autres régions, en Île-de-France pour effectuer leur stage de cohésion.

Le service national universel est progressivement mis en œuvre et déployé sur les territoires afin de préparer sa généralisation en 2021. Il est expérimenté par plusieurs départements depuis 2019, notamment dans le Val d'Oise, qui a accueilli l'an dernier 120 jeunes provenant de 12 départements français dans le cadre du séjour de cohésion, tandis que 120 jeunes provenant du Val d'Oise avaient effectué leur séjour de cohésion dans un autre département.

C'est dans ce contexte, que le comité de pilotage sur le déploiement du service national universel en Île-de-France a permis d'arrêter, à ce jour, une première liste de 8 sites franciliens qui accueilleront les 2 400 jeunes venus d'autres régions effectuer leur séjour de cohésion dans la région.

Répartis plusieurs départements d'Île-de-France, ces premiers sites sont :

- l'Hôtel Meininger (Paris)
- l'Internat d'excellence de Sourdun (Provins, Seine-et-Marne)
- le Campus (Les Mureaux, Yvelines)
- l'école Polytechnique (Palaiseau, Essonne)
- le Collège la Salle Passy Buzenval (Rueil-Malmaison, Hauts-de-Seine),
- l'établissement scolaire privé Fénelon (Vaujours, Seine-Saint-Denis)
- le lycée des Métiers Robert Keller (Cachan, Val de Marne)
- l'Ecole Saint-Martin de France (Pontoise, Val d'Oise).

Ces 2 400 jeunes viendront depuis d'autres régions françaises (métropole et territoires d'Outre-Mer) effectuer sur ces sites leur séjour de cohésion qui se déroulera du 21 juin au 3 juillet 2020.

Ce séjour de cohésion constitue la première phase du service national universel. Il consiste en un séjour en hébergement collectif de deux semaines au cours duquel les jeunes volontaires participent à des modules autour de 7 thématiques : le développement durable et la transition écologique, la connaissance des services publics, la découverte de l'engagement, la défense et la sécurité nationale, la citoyenneté et les institutions nationales et européennes, la culture et le patrimoine et activités physiques et de cohésion.

Au cours de la 2^e phase de leur service national universel, ces jeunes réaliseront pendant deux semaines une mission d'intérêt général dans une structure accueillant des services civiques et située près de chez eux.

Le service national universel

Le service national universel sera rendu obligatoire pour tous les jeunes âgés de 16 à 17 ans à partir de 2021. Son objectif est de créer un moment de cohésion entre des jeunes venus de tout le territoire national afin de leur transmettre le goût de l'engagement, de raffermir le creuset républicain et de favoriser le brassage social et territorial. Il sera organisé en deux phases.

Dans un premier temps qui durera un mois et qui sera obligatoire, les jeunes participeront à un séjour de cohésion de deux semaines dans une autre région française avant d'intégrer une structure assurant des missions d'intérêt général située près de chez eux.

Dans un second temps, les jeunes pourront, sur la base du volontariat, s'engager pendant au moins 3 mois dans des activités d'intérêt général liées, par exemple, à la défense et à la sécurité, à l'accompagnement des personnes ou encore à la préservation du patrimoine ou de l'environnement.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / *Attention changement adresse* : pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>
[@Prefet75_IDF](#)

